

PROCÈS - VERBAL

de l'assemblée statutaire ordinaire des délégués du 20 mai 2021 à 20h00 à la salle polyvalente de Nant

1. Ouverture de l'assemblée

Le vice-président Thierry Billieux ouvre l'assemblée à 20h00. Après avoir salué Mesdames et Messieurs les délégués, il souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Comité de direction, aux collaborateurs permanents de l'Association. En raison des restrictions sanitaires liées au Covid, il n'y aura aucune verrée ni aucun repas au terme de l'assemblée.

Des remerciements sont d'ores et déjà adressés à la commune de Mont-Vully pour la mise à disposition de la salle.

Toutes les personnes présentes ont été convoquées selon les statuts. Selon la loi sur l'information du public et l'accès aux documents, la convocation est parue dans la feuille officielle du canton de Fribourg. Il est donné lecture de l'ordre du jour de l'assemblée. L'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté.

2. Contrôle des présences

La liste des présences ne circule pas comme habituellement pour signature afin de limiter les échanges entre les personnes. La secrétaire prend note des présences. Cette liste est annexée au présent procès-verbal.

3. Nomination d'un scrutateur

Edgar Chambettaz est désigné comme scrutateur et accepte ce mandat. Il est rappelé que les membres du comité de direction ainsi que les invités n'ont pas le droit de vote ce soir.

4. Procès-verbal de l'assemblée des délégués par voie de circulation au 15.01.2021

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués qui s'est déroulée par voie de circulation électronique et arrêté au 15.01.2021 n'est pas lu étant donné que tous les membres présents l'ont déjà reçu par mail.

4.1 Adoption

Il est accepté à l'unanimité tel que présenté avec remerciements à son auteur.

5. Rapport de gestion 2020

Le 51^{ème} rapport de gestion pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 a été transmis à chaque délégué avec la convocation de ce soir. Ledit rapport a déjà été consulté par toutes et tous, il n'est par conséquent pas lu dans son intégralité. Daniel Collaud parcourt les premières pages et résume son rapport. Thierry Bovet, fontainier, donne quelques précisions, notamment sur les graphiques et le rapport de production. Les rapports d'analyses sont sur le site internet ou sur demande pour des explications plus spécifiques. Il reste à disposition des personnes qui auraient des questions.

La discussion est ouverte.

Jean-Michel Loup demande si la dureté de l'eau est la même toute l'année ? L'eau du lac ne varie pas non. Dans les réseaux communaux, la variation peut venir des sources communales.

5.1 Approbation

Personne n'ayant de remarque à formuler, l'assemblée passe au vote et accepte le rapport de gestion 2020, et ce, sans avis contraire. Des remerciements sont adressés aux auteurs dudit rapport.

6. Comptes et bilan 2020

Martial Berset, trésorier, présente les comptes de pertes et profits et le bilan 2020 de l'association. Comme chaque personne a pu les étudier dans le rapport de gestion reçu, il n'est passé en revue que les grandes lignes. Les amortissements pour une somme de Fr. 508'901.00 sont détaillés. Le total des charges est de Fr. 1'458'651.36, tout comme le total des produits, les comptes sont donc équilibrés. Les produits divers correspondent notamment à la contribution annuelle du syndicat d'arrosage et à la vente d'eau de secours au SI de Morat et aux établissements pénitentiaires de Bellechasse, ainsi qu'un solde de sponsoring du 50^{ème} anniversaire. Les frais de concession représentent Fr. 450.00 pour le canton de Vaud et Fr. 30'000.00 pour le canton de Fribourg. L'achat d'eau correspond aux sources de Bellechasse.

Au bilan au 31.12.2020, notre trésorier parcourt les postes importants. Les taux, montants et échéances de nos ATF sont détaillés :

BCF, 2'460'000.--, 0.35 %, échéance au 31.01.2027

BCF, 1'000'000.—, 0.55 %, échéance au 31.03.2023

RAI, 1'100'000.—, 0.88 %, échéance au 30.04.2026
BCF, 3'264'000.—, 0.65 %, échéance au 15.12.2025
RAI, 3'024'000.—, 0.83 %, échéance au 31.08.2026

Le fonds de renouvellement des installations de Fr. 400'000.-- sera annulé lorsque nous passerons au plan comptable MCH2.

6.1 Rapport de l'organe de révision

Myriam Baudin, réviseur responsable, donne lecture du rapport de révision établi par Fiduflex SA.

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au comité de direction. Le comité de direction est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant sur la base des dispositions légales et réglementaires. Notre contrôle a été effectué selon les normes de la profession en Suisse et sur la base des formulaires officiels de révision du Département des communes. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

En conclusion de notre rapport, nous vous recommandons l'approbation des comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total du bilan de CHF 11'352'366.60.

Estavayer-le-Lac, le 30 avril 2021, Myriam Baudin et Jacky Papaux.

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuelles questions.

6.2 Approbation et décharge aux organes respectifs

Personne ne souhaitant s'exprimer, il est passé à l'approbation de ce point de l'ordre du jour. Les comptes et bilan 2020 sont acceptés à l'unanimité des membres présents. Il est donné décharge aux organes respectifs et des remerciements sont adressés au trésorier Martial Berset.

7. Décompte final 2020

Le décompte final de répartition des charges 2020 a été établi par notre fontainier Thierry Bovet, selon les statuts en vigueur.

Ce décompte étant intégré au rapport de gestion, chacun a déjà eu l'occasion de l'étudier. Les consommations relatives à l'arrosage ont été sorties de ce décompte.

Si un membre souhaite des explications sur le mode de calcul par la suite, il pourra s'adresser directement auprès de M. Bovet.

7.1 Approbation

Aucune question n'étant relevée, il est passé à l'approbation du décompte final 2020, qui est accepté à l'unanimité.

8. Modification et amélioration de l'usine de traitement de Cudrefin (2^{ème} étape) et crédit de Fr. 770'000.—

La parole est donnée à Daniel Faerber, ingénieur, pour la présentation de cet investissement. Le document suivant a été transmis avec la convocation de ce soir. Notre ingénieur illustre ses explications avec une présentation résumée de ce document.

PREAMBULE

L'étude préliminaire de la nouvelle usine de Portalban a été lancée par l'ABV. Cependant certains éléments majeurs (notamment la détection de métabolites du chlorothalonil dans l'eau du Lac de Neuchâtel et la problématique des fortes demandes en eau liées au site AgriCo à Saint-Aubin) ont conduit à temporiser le déroulement de cette étude et à

prévoir, de façon anticipée, l'augmentation de la capacité de l'usine de Cudrefin de 3'000 m³/j à 4'500 m³/j.

L'assemblée des délégués de l'ABV a approuvé un crédit de construction de 833'000.- Fr. TTC le 18.06.2020 pour le remplacement et augmentation des modules d'ultrafiltration, le remplacement et augmentation des charbons actifs et grains et le remplacement du contrôle/commande de l'usine.

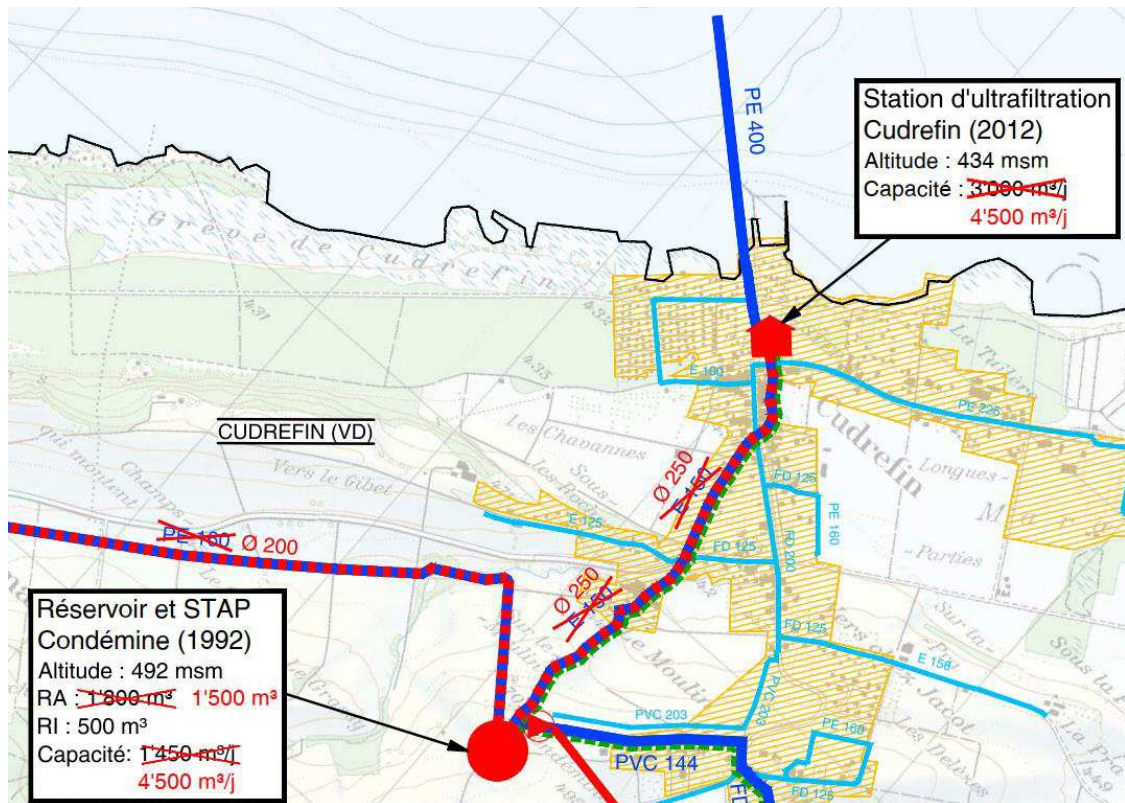


Figure 1 : Réseau d'adduction et de distribution tiré du PDDE de l'ABV

L'ABV a mandaté CSD Ingénieurs SA pour étudier ce projet à la mi-septembre 2020. Entre cette date et début décembre 2020 plusieurs visions locales et séances de travail ont eu lieu avec l'exploitant et les spécialistes (constructeurs de la station et entreprises spécialisées). Outre l'étude de l'agrandissement en lui-même, plusieurs objets ont fait l'objet d'une attention particulière, compte tenu des nouvelles problématiques actuelles, notamment :

- La partie aspiration au Lac (notamment la problématique des moules quagga) ;
- La mise à jour du concept de redondance de l'installation (fiabilité et sécurité de fonctionnement) ;
- La modification du mode de régulation de la filtration sur charbon actif en grains (métabolites du chlorothalonil)

Une liste exhaustive des points à traiter, puis un premier tri des opérations pouvant être réalisées par l'exploitant ont été réalisés. Le solde des

modifications et améliorations devrait être engagés lors d'un arrêt prolongé de l'usine, de façon optimale à l'automne 2021 lors des travaux d'augmentation de la capacité de traitement. Ceci permettra d'intégrer directement ces éléments au nouveau contrôle/commande de l'usine, de réduire les coûts de construction ainsi que les impacts sur la production (indisponibilité de l'usine pendant les travaux).

DESCRIPTION DES MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS À APPORTER À L'USINE

Modification/amélioration de l'aspiration au Lac

La problématique récente des moules quagga dans le lac de Neuchâtel (espèce invasive qui colonise depuis quelques années actuellement la quasi-totalité des Lac suisse) est un élément nouveau pour l'ABV et pour de nombreux distributeurs d'eau. En effet, si la moule zébrée est bien connue et présente depuis de nombreuses années, elle ne posait pas de problème fondamental, puisque qu'elle ne peut vivre dans les profondeurs des crépines d'aspiration (-35 à -40 m de profondeur), notamment à cause du manque de lumière. La moule quagga, quant à elle, s'adapte très bien à ces conditions (elle a déjà été repérée à -70m de profond dans le Lac Léman).

L'inspections des crépines de l'ABV fin juillet 2020 a confirmé cette colonisation :



Photos : extraits des rapports d'inspection des crépines de l'ABV (juillet 2020).

L'extérieur des crépines a été nettoyées fin 2020 par des plongeurs, mais les solutions techniques pour le nettoyage de l'intérieur des crépines et éventuellement l'intérieur des conduites sont en cours d'étude. Il s'agit d'adapter/remplacer les crépines (démontables depuis la surface sans intervention humaine) et d'adapter la conduite pour permettre d'envisager des solutions de nettoyage de la conduite sous-lacustre.

La présence de ces moules crée également des pertes de charges plus importantes à l'aspiration et il est recommandé d'apporter des modifications sur le pompage d'eaux brutes de l'usine, à savoir la mise en place d'un système de réamorçage automatique de la conduite et la modification des tuyauteries d'aspiration.

Modification de la gestion de la filtration sur charbon actif en grains

La détection de métabolites du chlorothalonil dans l'eau brute du Lac de Neuchâtel a conduit l'ABV, en partenariat avec l'OFCO, à réaliser des essais pilotes pour confirmer ou non la faisabilité et les coûts d'exploitation du traitement de ces micropolluants par filtration sur charbon actif en grains. Ces essais sont actuellement en cours à l'usine de Cudrefin :



Photo : essai pilote d'abattement des métabolites du chlorothalonil en cours à l'usine de Cudrefin

Cette mise en œuvre à l'échelle de l'usine nécessitera la modification de la régulation des filtres à charbon actif en grains actuels, sur la base des volumes et non plus sur la base des niveaux, afin de pouvoir garantir un suivi de l'évolution de la saturation des capacités d'adsorption du charbon actif en grains.

Amélioration de la fiabilité de l'installation (concept de redondance)

L'analyse du concept de redondance et de l'historique des pannes et d'arrêt de l'usine depuis sa mise en service a permis de mettre en évidence la nécessité d'apporter des modifications afin d'améliorer la fiabilité de l'usine.

En effet pour une telle installation de production d'eau potable, une panne sur l'un ou l'autre des éléments ne devrait pas entamer la

capacité de production de l'usine de plus de 50% sur une durée supérieure à 48h. C'est pour cette raison que les éléments principaux (notamment les pompes) sont généralement sécurisés par l'installation de matériel de secours, comme c'est le cas à l'usine de Cudrefin. Cependant cette redondance, doit être complétée et améliorée sur divers points, notamment : instrumentation, éléments non directement liés au process de traitement mais considérés comme vitaux (compresseurs, neutralisation, etc...), pièces de rechanges disponibles en stock sur place, etc.

L'ajout de turbidimètres de contrôle intermédiaires post-ultrafiltration a également été demandé par l'OFCO dans le cadre de la procédure d'autorisation de l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine.

Travaux divers

Divers travaux, visant à améliorer l'exploitation de l'usine, sont à réaliser (serrurerie, travaux d'injection, modification ventilation et lumières, etc...). Idéalement ces travaux, de moindres importances doivent être réalisés lors des interventions importantes citées plus haut car l'usine sera alors temporairement mise à l'arrêt.

ESTIMATION SOMMAIRE DES COÛTS

Le tableau ci-dessous présente la récapitulation générale de l'estimation des coûts d'investissement en vue de l'amélioration et la modification de l'usine de Cudrefin.

Pos	Description sommaire	Solution 1	Solution 2
1	Modification de la conduite lacustre et du pompage d'eau brute		
1.1	<i>Remplacement de la crépine d'aspiration par une crépine démontable et nettoyable intérieur/extérieur depuis la surface sans intervention de plongeurs, et permettant le nettoyage de la conduite</i>	-	100'000.- (évaluation sommaire)
1.2	<i>Adaptation de la conduite lacustre pour permettre le nettoyage préventif ou curatif de la conduite</i>	-	150'000.- (faisabilité à l'étude)
1.3	<i>Adaptation du pompage d'eaux brutes (tuyauterie eaux brutes et mise en place d'un système de réamorçage automatisé de la conduite)</i>	140'000.-	140'000.-
2	Modification de la filtration sur charbons actifs en grains		
2.1	<i>Travaux de maçonnerie (seuils d'entrée des filtres)</i>	10'000.-	10'000.-
2.2	<i>Adaptation de la tuyauterie et de l'électromécanique</i>	85'000.-	85'000.-
3	Amélioration de la fiabilité de l'installation		
3.1	<i>Instrumentation niveau, neutralisation, etc.</i>	35'000.-	35'000.-
3.2	<i>Instrumentation de contrôle supplémentaire (turbidimètre)</i>	25'000.-	25'000.-
3.3	<i>Pièces de rechanges</i>	25'000.-	25'000.-
3.4	<i>Implication sur le contrôle/commande</i>	215'000.-	215'000.-
4	Travaux divers		
	<i>Serrurerie, injection, ventilation et lumières</i>	29'000.-	29'000.-
5	Divers et imprévus (~15%)	85'000.-	120'000.-
6	Honoraires (~12%)	65'000.-	97'000.-
	TOTAL HT	714'000.-	1'031'000.-
	TVA (7.7%)	55'000.-	79'000.-
	TOTAL TTC (arrondi)	770'000.-	1'110'000.-

La solution n°1 correspond à la réalisation des modifications et améliorations à l'intérieur de l'usine. Elles sont à réaliser en parallèle avec les travaux d'augmentation de la capacité de traitement de 3'000 à 4'500 m³/j (automne 2021).

La solution n°2 correspond à la solution n°1, à laquelle s'ajoute les travaux sur la conduite lacustre (adaptation de la conduite pour le nettoyage et remplacement de la crépine. Ces travaux peuvent sans doute être réalisés de façon séparée par rapport à l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine).

RECOMMANDATIONS

La réalisation des travaux liés à l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine de Cudrefin de 3'000 m³/j à 4'500 m³/j en automne 2021 (procédure d'autorisation et organisation de l'intervention en cours) représente une vraie opportunité d'adaptation et d'amélioration de l'usine actuelle aux nouvelles problématiques : moules quagga, micropolluants, fiabilité de l'installation, etc...

En effet durant cette intervention un arrêt complet de l'usine pendant 3 semaines est prévu. Cet arrêt de production est idéal pour la réalisation d'une partie de ces travaux d'amélioration qui ont un impact direct sur le fonctionnement de la filière de production d'eau potable.

En termes de coûts d'investissements, le regroupement des interventions liées à l'augmentation de la capacité de traitement avec celles liées à l'amélioration/modification de l'usine permet de mieux rentabiliser les investissements et d'éviter des coûts supplémentaires découlant de prestations qui seraient réalisées à double (notamment sur la partie contrôle/commande), ce dont l'estimation ci-dessus tient déjà compte.

Compte tenu des incertitudes encore présentes à ce stade concernant la problématique de la crépine d'aspiration au Lac et du nettoyage de la conduite lacustre (analyse de la faisabilité en cours), nous proposons à l'ABV de choisir la solution n°1 qui permettra de profiter des interventions prévues en automne 2021 pour traiter les points concernant l'usine en elle-même.

Les modifications de la crépine et de la conduite lacustre seraient alors traitées en suivant (2022), quand la solution technique sera définitivement établie et sachant que ces modifications n'ont pas d'impact direct sur le contrôle/commande de l'usine. Un crédit d'investissement pour cet objet pourrait être proposé à l'assemblée des délégués en temps voulu.

Micheline Duruz s'interroge sur la fréquence de pannes ? Notre ingénieur explique qu'il y a différents niveaux de pannes. Vu que les installations sont récentes, il n'y en a pas beaucoup sur des pompes mais sur l'automatisation, le variateur de fréquence, etc.. nous en avons régulièrement et l'usine se met en arrêt. Thierry Bovet complète en précisant qu'il y a 3 à 4 pannes par année. Ensuite, il faut plusieurs heures pour remettre toute la station en route après un arrêt complet.

Jean-Michel Loup demande si le total de l'investissement est basé sur des devis précis ou sur des devis estimatifs avec encore une marge de variation ? Daniel Faerber répond que le budget est précis suite à un retour de soumissions.

8.1 Approbation

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, il est passé au vote de ce point de l'ordre du jour. Il est accepté à l'unanimité cet investissement de Fr. 770'000.— la modification et amélioration de l'usine de traitement de Cudrefin (2^{ème} étape.

9. Informations sur l'exploitation et travaux en cours

Thierry Bovet donne quelques informations sur l'exploitation, notamment sur le renouvellement de l'automatisation du lavage des filtres à Portalban avec Rittmeyer. Nous n'avons pas eu le choix de changer. En effet, il n'existait plus de matériel pour réparer l'ancienne ni de personnes étant capables de le faire vu l'ancienneté de l'installation.

La parole est ensuite donnée à Daniel Faerber pour des explications sur le dossier AgriCo à St-Aubin. La demande en eau du futur site est de 1'000'000 m³ par an alors que l'ABV a produit 1'600'000 m³ en 2020. CSD a établi une étude préliminaire des implications sur le réseau de l'ABV, financée par AgriCo et non par l'ABV. L'étude vient quasiment d'aboutir. Notre ingénieur explique que les données pour ce site ne pouvaient être prévues dans le PDDE/PIEP. Comme exemple, il mentionne le réservoir Sur le Mont de St-Aubin nouvellement agrandi, se basant sur une vision à 2050 qui sera déjà trop petit en incluant le site d'AgriCo.

10. Divers

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuels divers.

Fabrice Currat revient sur le dossier AgriCo et demande si l'ABV a une obligation légale de fournir AgriCo ? Ou est-ce que nous pourrions les laisser se débrouiller ? Daniel Faerber répond que la loi mentionne qu'il s'agit d'une obligation de la commune de fournir l'eau potable (sans tenir compte de sprinklers par exemple). AgriCo pourrait se débrouiller mais

sans utiliser nos installations, ils n'obtiendraient pas de permis pour une 2^{ème} station et deux conduites l'une à côté de l'autre dans la Grande Cariçaie. Il y aura moins d'effets de pointes en incluant ce site sur l'ensemble des consommations des communes membres (lissage) et il s'agit d'une opportunité pour l'ABV.

Philippe Cotting s'interroge sur le délai annoncé par Micarna pour une mise en service en 2024. Est-ce qu'on sera prêt, également pour les autres prestataires (Step, Groupe E) ? Il s'agit d'un grand défi et ça ne sera pas simple. Il est ajouté que la demande en eau annoncée de 1'000'000 m³ a été calculée pour le moment où l'usine tournera à fond et pas forcément tout de suite.

Micheline Duruz a constaté que dans la plaine régionale, il y a des projets de forages profonds pour la géothermie. Y a-t-il des ressources possibles de ce côté-là ? En termes de planning, le problème serait le même car la géothermie est même plus longue à réaliser en termes de délais. Il est précisé que l'ABV ne devrait pas fournir AgriCo directement mais la commune de St-Aubin qui livrera à ce site.

Nicolas Savoy se demande s'il n'a pas des moyens de faire pression au niveau politique.

Olivier Pochon précise qu'au niveau de la step régionale, AgriCo ne va pas attendre et partent seuls de leur côté. Si nous n'avancions pas rapidement dans ce dossier, ils vont décider d'aller ailleurs prendre l'eau. Il n'est pas simple de faire pression politiquement.

Jean-Michel Loup demande s'il est question qu'ils deviennent membre de l'ABV ? Non les statuts de l'ABV ne le permettent pas. AgriCo sera fourni par la commune de St-Aubin qui est membre de l'ABV.

Didier Schouwey intervient au sujet de l'étude de CSD, mandatée par AgriCo, et dont la commune de St-Aubin n'a pas encore pris connaissance. La commune va devoir s'intégrer à cette étude et qu'il y ait des discussions. Le site est impressionnant et il s'agit d'une opportunité pour la région et pas uniquement pour la commune de St-Aubin.

Daniel Collaud précise que ça ne sera pas aux autres communes membres de payer la facture. Les calculs sont en cours pour estimer la différence du projet de la future station de Portalban sans AgriCo et avec AgriCo. La différence devra être à charge d'AgriCo et ses locataires du site.

Daniel Collaud donne ensuite quelques explications sur le raccordement de la commune de Faoug. Ils ont aussi demandé aux SI de Morat. Les communes d'Avenches et de Vully-les-Lacs ont été approchés dans les discussions vu que le passage des conduites se fera via leur territoire. Une

proposition concrète viendra en assemblée des délégués si un investissement allait être voté. L'étude a été payée par Faoug et non par l'ABV.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, il est passé à la clôture de cette assemblée.

Thierry Billieux remercie les délégués ainsi que les invités de leur attention et remercie encore une fois la commune de Mont-Vully pour son accueil. Des remerciements vont également aux membres du bureau exécutif ainsi qu'au personnel permanent pour leur travail tout au long de l'année.

En cette dernière assemblée des délégués de la législature, des remerciements particuliers sont adressés à tous pour le travail de cette législature. L'assemblée constitutive est agendée au 02.09.2021. Un courrier sera transmis aux communes pour désigner les nouveaux délégués et membres du comité de direction.

Les salutations d'usage sont présentées par Ralph Erhart au nom de la commune de Mont-Vully. Un petit cadeau typiquement régional est remis à chaque participant au nom de la commune en compensation du repas qui n'a pas pu être organisé.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est levée à 21h15.

Céline Geissbühler



Secrétaire

St-Aubin, le 20 mai 2021

Annexe : Liste des présences

Distribution :

- Mme et MM. les membres du Comité de direction
- MM. les Préfets des districts de la Broye, du Lac et de la Broye-Vully
- Fiduflex SA, organe de révision
- M. René Baechler, président du GRAC
- M. Jürg Kunz, Services Industriels de Morat
- MM. Guinnard et Seelmann, Etablissements de Bellechasse
- Mme Céline Geissbühler et MM. Martial Berset, Daniel Faerber, Thierry Bovet et Beat Wolfisberg



**ASSEMBLEE STATUTAIRE ORDINAIRE DES DELEGUES
DU 20 MAI 2021 A 20.00 HEURES**

LISTE DES PRESENCES

COMMUNE	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Avenches	Gabriel Hayoz	Absent
	Felix Maurer	Excusé
	(Comité de direction)	Enrico Fiechter
Belmont-Broye	Fabrice Currat	Présent
	Florence Waeber	Excusée
	(Comité de direction)	Olivier Pochon
Chevroux	Jonathan Rey	Excusé
	(Comité de direction)	Jérôme Schüpbach
Cudrefin	Micheline Duruz	Présente
	Raphaël Sémon	Excusé
	(Comité de direction)	Hans-Peter Haeberli
Delley-Portalban	Philippe Cotting	Présent
	Edgar Chambettaz	Présent
	(Comité de direction)	Nicolas Gavillet
Gletterens	Nicolas Leuenberger	Excusé
	Nicolas Savoy	Présent
	(Comité de direction)	Serge Bongard
Missy	Olivier Thévoz	Absent
	(Comité de direction)	Laurent Morel

COMMUNE	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Mont-Vully	Michael Schick	Présent
	Cédric Guillod	Absent
(Comité de direction)	Ralph Erhart	Présent
St-Aubin	Etienne Collaud	Absent
	Didier Schouwey	Présent
(Comité de direction)	Daniel Collaud	Présent
Vallon	Thierry Billieux	Présent
(Comité de direction)	Isabelle Guerry	Présente
Vully-les-Lacs	Jean-Michel Loup	Présent
	Simon Jaunin	Présent
(Comité de direction)	Blaise Gaillet	Présent

Invités :

FONCTION	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Préfet de la Broye	Nicolas Kilchoer	Excusé
Préfet du Lac	Daniel Lehmann	Excusé
Préfet de Broye-Vully	Olivier Piccard	Excusé
Ingénieur-conseil	Daniel Faerber	Présent
Trésorier	Martial Berset	Présent
Organe de révision	Fiduflex SA, Myriam Baudin	Présente
Fontainier	Thierry Bovet	Présent
Wamax-Roshard SA	Christophe Berney	Présent
Wamax-Roshard SA	Beat Wolfisberg	Excusé
Secrétaire	Céline Geissbühler	Présente
GRAC	René Baechler	Excusé
SI de Morat	Jürg Kunz	Excusé
Etablissements de Bellechasse	Marcel Guinnard	Excusé
Etablissements de Bellechasse	Fabian Seelmann	Excusé